

DELCM2020294.docx

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de novembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 09/11/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Françoise LOIZEAU donne pouvoir à Yannick BLANCHARD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**294-20 Convention de partenariat – SDIS/OSE/Commune**

Considérant qu'il y lieu de consolider et de maintenir les secours de proximité ainsi que d'améliorer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires notamment en journée pendant leurs formations.

Considérant la Convention proposée et jointe à la présente délibération, qui fixe les modalités techniques et financières en cas de recours à de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire par les sapeurs-pompiers volontaires pendant leurs formations.

Considérant la demande de prise ne charge financière par la commune de Nalliers des frais pour l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de convention présentée.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de cette convention et toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre



DELCM2020295.docx

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 09/11/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Françoise LOIZEAU donne pouvoir à Yannick BLANCHARD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

### 295-20 Restaurant scolaire / convention avec l' EHPAD CIAS/ subvention d'équilibre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les décisions prises antérieurement concernant l'organisation du service de restauration scolaire et la convention approuvée le 26 juin 2019 précisant les modalités de la prestation de service de restauration scolaire réalisée par l'EHPAD « la Résidence Fleurie » (CIAS) et notamment l'article 9-2 qui prévoit un équilibre budgétaire.

Après calcul, le bilan de ce service, dans le contexte particulier de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID19 et la suspension du service pendant la période de confinement, il résulte pour l'exercice 2020 :

#### Georges Brassens et centre de loisirs

Ce qui aurait dû être facturé selon convention			Ce qui a été facturé dont juillet et aout		
Nbre repas	p.u.	total	Nbre repas	p.u.	total
19 300	6,44	124 292,00	12 966	6,44	83 501,04
Déficit brut pour l' EHPAD - > 6 334 repas x 6,44 € = 40 790.96					
déduction (de denrées 1,90 € + 0,33 € de fluides) -2.23 € x 5 737 repas = -12 793.51					
Déficit net pour l' EHPAD - > 27 997.45 €					

#### Portage Chevrette + valisettes

Ce qui aurait dû être facturé selon convention			Ce qui a été facturé dont juillet et aout		
Nbre repas	p.u.	total	Nbre repas	p.u.	total
10 600	5,07	53 742,00	6072	5,07	30 785,04
Déficit brut pour l' EHPAD - > 4 528 repas x 5,07 € = 22 952,96					
déduction -2.23 € x 1813 repas = - 4 042,99					
Déficit net pour l' EHPAD - > 18 913.97 €					

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du déséquilibre financier de ce service proposé par l'Ehpad « la Résidence Fleurie » et ce dans cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID19 pour l'année 2020 et accepte le versement d'une subvention d'équilibre de 46 911.42 €.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature et l'autorise à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bruno Fabre



DELCM2020296.docx

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de novembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 09/11/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Françoise LOIZEAU donne pouvoir à Yannick BLANCHARD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**296-20 Rapport de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Conformément au décret n° 95.635 du 6 mai 1995 , Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable .

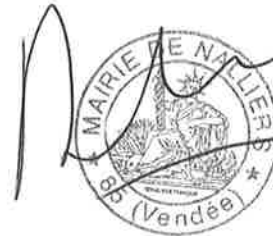
Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- Approuve le rapport annuel qui lui est présenté et annexé à la présente délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre



DEL2020289.docx

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Volants	19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de novembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 09/11/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Françoise LOIZEAU donne pouvoir à Yannick BLANCHARD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

**289-20 Rénovation Salle Omnisports - choix des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses décisions antérieures concernant les travaux de rénovation de la salle omnisports.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée et il résulte de son analyse :

Lots	Entreprises	Montant à l'offre en € HT	Choix final HT	Classement
			Montant vérifié	
Eclairage- Electricité	Electric Motor	16 864,60	16 864,60	<b>1</b>
Eclairage- Electricité	TURQUAND SA	18 802,00	18 802,00	<b>2</b>
Ouvertures extérieures	Planchet SAS	5 990,00	5 990,00	<b>1</b>
Ouvertures extérieures	SARL Tirand-Véquaud	6 040,00	6 040,00	<b>2</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier les travaux de rénovation de la salle omnisports, aux entreprises Electric Motor et Planchet SAS selon le tableau d'attribution ci-dessus pour un montant global de 22 854,60 € HT.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,  
Bruno Fabre



DELCM2020290.docx

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 09/11/2020.

**Membres Présents :** MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Ninon LACOLLEY

**Membres Absents :** Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Françoise LOIZEAU donne pouvoir à Yannick BLANCHARD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

290-20 Avenant- la convention territoriale globale (CTG) du territoire – CAF/CC Sud Vendée Littoral/Commune

Vu l'achèvement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) le 31/12/ 2019.

Vu le Convention Territoriale Globale (CTG) cosignée par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et la CAF.

Considérant que la CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Considérant l'avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) proposé et joint à la présente délibération, avenant qui formalise l'engagement de la commune à poursuivre son soutien financier en ajustant sa contribution pour les équipements et les services nécessaires au fonctionnement du Centre de Loisirs Jacques Prévert;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet d'avenant présenté.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de cet avenant et toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bruno Fabre


DELPCM2020291.docx

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 09/11/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Françoise LOIZEAU donne pouvoir à Yannick BLANCHARD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

291-20 Convention territoriale globale (CTG) -convention de partenariat –CC Sud Vendée Littoral/Commune

Vu l'achèvement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) le 31/12/ 2019.

Vu le Convention Territoriale Globale (CTG) cosignée par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et la CAF.

Considérant que la CTG précise que les financements sont reversés à l'OSE pour les activités qu'il organise, à l'exception des valorisations en nature qui sont destinés à la Commune.

Considérant la Convention de partenariat proposée et jointe à la présente délibération, convention à intervenir entre la commune et la communauté de communes Sud Vendée Littoral qui fixe les flux financiers dans le cadre de la CTG et le reversement par la communauté de Communes Sud Vendée Littoral à la Commune de Nalliers du montant de la valorisation financière estimé à 13 622.61 € pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de convention présentée.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de cette convention et toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bruno Fabre

DELCM2020292.docx

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de novembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 09/11/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Françoise LOIZEAU donne pouvoir à Yannick BLANCHARD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

292-20 Convention – Interventions TAP –Compagnie de la Tourmaline/Commune

Vu les prestations d'expressions artistiques et corporelles proposées par L'Association La Compagnie La Tourmaline dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) aux enfants des Ecoles Publiques de la Commune.

Considérant la Convention proposée et jointe à la présente délibération, convention qui fixe les modalités techniques et financières liées à la réalisation de ces prestations dans le cadre des TAP .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de convention présentée.
- Approuve les données financières qui y sont décrites (45 €/h)
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de cette convention et toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre



DELCM2020293.docx

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	16
de Votants	19

L'an deux mil vingt le 16 du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 09/11/2020.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémy BARÉ, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Corinne EMERIT, Alexandra SICARD, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Françoise LOIZEAU donne pouvoir à Yannick BLANCHARD, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Martine JOLLY

Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

293-20 Convention de partenariat – SDIS/CC Sud Vendée Littoral/OSE/Commune

Considérant qu'il y lieu de consolider et de maintenir les secours de proximité ainsi que d'améliorer la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires notamment en journée pendant les interventions.

Considérant la Convention proposée et jointe à la présente délibération, qui fixe les modalités techniques et financières en cas de recours à de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire par les sapeurs-pompiers volontaires pendant les interventions.

Considérant la demande de prise ne charge financière par la commune de Nalliers pour la partie accueil périscolaire (accueil avant et après la classe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de convention présentée.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de cette convention et toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bruno Fabre

